

 CENTRE HOSPITALIER DE MILLAU www.ch-millau.fr	Centre Hospitalier de MILLAU Décision Générale		Réf. : DG N°14-2025 Date : 01/07/2025
	Diffusion : Receveur + signataires+ internet		Affichage : non
	Mots-clés : délégation de signature en l'absence du directeur RH		

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Millau ;

Vu le Code de la Santé Publique ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'organisation administrative du Centre Hospitalier ;

En l'absence du Directeur des Ressources Humaines, M. OULHEN, pour la période du 01 juillet 2025 au 31 août 2025 ;

DECIDE :

Article 1 - Délégation de signature est accordée à Madame Elma RIVIERE, Responsable du personnel non médical, pour la période du 01 juillet 2025 au 31 août 2025 en l'absence du Directeur des Ressources Humaines.

Article 2 – La présente délégation porte sur les actes et documents relatifs à la gestion des ressources humaines :

- Les contrats relatifs à la carrière des agents ;
- Les courriers administratifs concernant les personnels ;
- Les documents nécessaires à la gestion quotidienne du service RH.

Article 3 - La présente délégation de signature peut être retirée à tout moment.

Article 4 - La présente délégation de signature est présentée en Conseil de Surveillance et adressée à la Trésorerie Hospitalière du Sud Aveyron.

Article 5 - La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2025 la rendant consultable (Intranet et Internet) et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aveyron.

Fait à MILLAU,

Le 01/07/2025

Jean-Pierre OULHEN
Directeur RH



Porté à la connaissance
de Mme RIVIERE

Le 01/07/2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Riviere", written over a horizontal line.